



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 67555

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le Premier ministre sur la gestion chaotique générée par la présence de sargasses à la Martinique. C'est au point où, malgré les déclarations rassurantes de la part des autorités sanitaires, les habitants de certains quartiers de plusieurs communes, ont dû supporter des émanations fortes d'hydrogène sulfuré liées à la décomposition des algues sargasses. Outre des troubles olfactifs et une atteinte potentielle des voies respiratoires avec des rhinites, une sensibilité particulière des asthmatiques, il arrive aussi qu'il y ait une irritation des yeux. Les dépôts d'algues sur les côtes martiniquaises se présentent sous trois formes : les algues sèches en fond de plage non en cours de putréfaction sans présenter de danger ; les algues jaunes dans l'eau sans danger particulier en elles-mêmes mais constituant un habitat et un refuge pour la faune marine ; les algues situées sur la zone de sable mouillé formant des tas entrant dans un processus de putréfaction à l'origine de dégagement de gaz source de nuisances. Or, outre les mesures que doivent prendre les maires concernés pour interdire l'accès au bord de la mer pour les quartiers concernés, le préfet a pris des mesures visant à ce que l'intervention militaire soit opérationnelle. Cependant, il fallut attendre l'autorisation de Paris. Le comble, c'est que la Bretagne a connu en 2009 un phénomène similaire. Les mesures ont été prises pour quantifier les quantités de sulfure d'hydrogène présentes dans l'air, déterminer les incidences sur la santé des riverains et prendre les mesures de police appropriées. Aussi, certaines municipalités de la Martinique, en vertu de leurs compétences de police ont non seulement édicté les arrêtés opportuns (interdiction d'aller dans les endroits touchés, de manipuler sans précaution les algues en cours de putréfaction et même de les piétiner) mais, au surplus, mis en œuvre les moyens pour les retirer. Malgré cela, dans certaines hypothèses, il a fallu attendre l'autorisation de Paris pour intervenir alors que les effets nuisibles de la présence de sargasses se faisaient déjà sentir. Il lui demande quel sera le retour d'expérience pour déterminer les modalités d'intervention efficaces en cas de nouvelles survenues d'algues.

Texte de la réponse

L'attention de M. le Premier ministre est attirée sur la gestion de la présence d'algues sargasses à la Martinique, en particulier sur les nuisances sanitaires associées, et l'établissement d'un retour d'expérience afin de déterminer les modalités d'intervention efficaces en cas de nouvelles survenues d'algues. La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane subissent d'importants échouages de sargasses (60 000 tonnes de matières sèches). Pour lutter contre ce phénomène naturel qui génère des nuisances et menace l'économie des Antilles, le ministère de l'écologie, du développement et de l'énergie (MEDDE) a mis en place un plan d'action en trois volets qui a été exposé par la ministre lors de son déplacement sur place le 7 mai dernier : - Améliorer la connaissance pour anticiper et agir à la source. Le centre de ressources du protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife-protocole sur les aires protégées) dont le centre de ressources est basé en Guadeloupe est chargé d'un travail sur la connaissance des origines, des impacts et des moyens de contrôles des algues brunes ; - Soutenir l'effort des collectivités pour ramasser les sargasses et nettoyer le littoral. Des « brigades vertes » sont en cours de constitution avec deux intercommunalités en Martinique qui recruteront respectivement 64 et 24 emplois aidés. Ces emplois aidés sont financés en totalité par l'État. Les missions de

ces brigades vertes seront élargies aux autres enjeux environnementaux et énergétiques de l'île (rénovation thermique de l'habitat, gestion des véhicules hors d'usage, entretien des cours d'eau, etc.). Dans l'attente et compte-tenu des arrivées de sargasses de cette semaine, le préfet de Martinique a déployé des engins pour ramasser les sargasses mécaniquement, en complément des efforts des collectivités bien entendu ; - Mettre en place les infrastructures de gestion et de valorisation des sargasses. Un appel à projets a été lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Martinique à hauteur de 1,5 millions d'euros. Les lauréats de cet appel ont été désignés. Les contrats sont en cours de signature. Cet appel à projet vise à : - expérimenter des moyens de collecte ; -contribuer à l'équipement en matériel des « brigades vertes » ; - expérimenter des filières de valorisation. Un complément pour la Guadeloupe est prévu (800 000 euros). Ainsi, en complément de ces mesures réparatrices déjà prises au niveau des territoires, il convient de mobiliser les expertises scientifiques nécessaires afin de mieux comprendre et anticiper le phénomène et les risques associés. Le MEDDE s'est engagé à saisir la communauté scientifique pour apporter une expertise sur l'amélioration des connaissances concernant l'origine des algues, et l'amélioration des modèles de prédiction des échouages. Ce phénomène, prenant vraisemblablement naissance dans la zone de recirculation nord équatoriale de la région des Caraïbes, affecte d'autres pays que la France. Dans ce contexte, sur l'impulsion de la France, il a été décidé d'inclure ce sujet au plan de travail 2015-2016 du SPAW de la convention dite de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Le plan de travail, en cours de finalisation, soutiendra les recherches sur les origines, les impacts et les moyens de contrôler les algues brunes (sargasses) et améliorer le développement de modèles en réponse à l'incidence croissante de ces événements qui affectent l'environnement marin, la biodiversité et la santé dans la région. Ces travaux devraient notamment permettre de mieux appréhender le phénomène à la source, et ainsi permettre de mieux adapter les politiques publiques en réponse à ce phénomène au niveau des côtes antillaises. En ce qui concerne l'établissement d'un retour d'expérience, des contacts pourraient être pris avec les services déconcentrés de l'État, en particulier la direction de l'écologie, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Martinique. En effet, la DEAL a été complètement mobilisée aux côtés des collectivités pour faire face à cette crise, et a mis en place au niveau local une instance spéciale afin de suivre la situation.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67555

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8840

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5622